

ADMINISTRATION COMMUNALE
de Frisange
AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10/06/1999 relative aux établissements classés, le Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité a pris

l'arrêt : **N° du dossier : 3/24/0090**

accordant : **L'exploitation d'un Radiotechnique Site 435 A13 Frisange Portique**

au demandeur : **Orange Communications Luxembourg s.a.**

Un recours est ouvert devant le tribunal administratif qui statuera comme juge du fond. Ce recours doit être interjeté, sous peine de déchéance dans le délai de 40 jours, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau des Avocats à la Cour et commence à courir à partir du jour de l'affichage de la présente décision.

Pour le Collège des bourgmestre et échevins,

Le Bourgmestre,



Roger Beissel



La Secrétaire,



Isabelle Fiedler

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié que le présent avis est publié et affiché du 18/12/2024 au 27/01/2025 inclus, ce suivant les prescriptions de l'article 16 de la loi précitée.

Frisange, le 18/12/2024

Pour le Collège des bourgmestre et échevins,

Le Bourgmestre,



Roger Beissel



La Secrétaire,



Isabelle Fiedler